© Joueurs Info Service - 5 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Besoin d'éclaircissements

Par admin Postée le 05/04/2014 21:10

Bonsoir,

Je me prénomme Benjamin et j'ai 24 ans. Je ne sais pas si j'ai une addiction aux jeux ou uniquement des pulsions, bref je suis la pour avoir des réponses et éclaircissements. Cette "addiction" a commencé lorsque j'avais 17 ans, lorsque j'ai eu accès à mon compte bancaire où y figurait des économies laissées par des membres de ma famille.

Mes parents étant en très grandes difficultés financières, je voulais les aider à tout prix, c'est la où j'ai découvert les paris sportifs en ligne. En un an et demie, j'y ai balancé 90% de mes économies (8000 euros), ce qui est énorme lorsque l'on est ni étudiant, ni actif. Puis s'en est suivi une loi de l'état régulant les jeux d'argent en ligne, cela a sonné comme une tragédie pour moi. En y repensant aujourd'hui, cela m'a je pense évité de couler.

Je suis parti à l'étranger pendant deux ans, et il s'avère que dans ce pays, les jeux d'argent en ligne étaient autorisés (je me suis rendu dans ce pays sans arrière pensée, pour moi parier c'était fini), et je m'y suis donc remis. En plus des paris sportifs, j'ai commencé le poker, les chevaux et les casinos (ouverts 24/24 dans ce pays). En deux ans j'y ai laissé à nouveau 10 000 euros environ.

Fraichement de retour en France, j'ai coulé mes économies durement gagnées encore une fois aux chevaux/poker, environ 3500 euros.

Dernière perte il y a une heure, 180 euros. Je me suis auto exclus d'un site de paris en ligne et du site de poker sur lequel je jouais. J'ai démarré par un dépôt de 30 euros hier, que j'ai perdu aujourd'hui, nouveau dépôt de 50 euros que j'ai à nouveau perdu, et dernier dépôt de 100 euros, vous connaissez la suite...

D'où ma question du haut, ces derniers 180 euros, la manière dont je les ai dépensé (en moins de 15 minutes), est la même manière que mes autres pertes : je perds x somme, je dépose tout de suite pour récupérer ma perte etc... jusqu'à de pas avoir les moyens de suivre. En laissant passer quelques jours, je me dis que c'est perdu, autant passer à autre chose, puis rebelote... Mais entre ces périodes, je ne pense pas au jeu... donc je ne sais pas comment me soigner puisque je ne sais pas ce dont je suis victime...

En tout cas, c'est décidé, j'arrête, et pour de bon !!

PS : ce qui m'a fait passer le pas de couper les ponts avec ces sites sont les messages des internautes laissés ici, bravo pour votre courage...

Mise en ligne le 07/04/2014

Bonjour,

Tout d’abord, nous vous félicitons d’avoir décidé de mettre fin à cette situation problématique en vous auto-excluant du site de jeux en ligne.

Vos finances ont été durement affectées et la lecture de votre message nous amène à penser que vous semblez effectivement avoir une pratique de jeu problématique. En effet, retourner jouer pour recouvrer ses pertes afin de se refaire en est l'une des caractéristiques.

Le jeu pathologique est une conduite addictive sans produit entraînant, entre autres : difficultés financières, état dépressif, préoccupation permanente par le jeu ou par les moyens de se procurer de l’argent pour assouvir son désir de jouer.

Vous avez vous-même entrepris de mettre entre vous et les jeux d’argent des barrières de sécurité. Nous vous encourageons à vous maintenir dans cet état d’esprit et nous vous conseillons vivement de consulter un spécialiste des addictions en vous rendant dans un centre de soins. Des professionnels vous accueilleront, vous écouteront et vous aideront à vous consolider dans votre arrêt. Cette démarche est gratuite et confidentielle. Vous trouverez ci-dessous deux adresses de centres d’addictologie situés dans votre département, n'hésitez pas à les contacter.

Vous pouvez également nous joindre au 09 74 75 13 13 (Ligne de Joueurs info service coût d’une communication locale depuis un poste fixe, tous les jours entre 8h00 et 2h00 du matin) pour être ponctuellement écouté, soutenu, informé et réorienté au besoin.

Les témoignages d’autres personnes souffrant ou ayant souffert du même problème vous ont aidé. N'hésitez pas, si vous le souhaitez, à faire de votre expérience en participant à nos forums : http://www.joueurs-info-service.fr/forums/.

Nous vous souhaitons bon courage.

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA Addictions France du Pays d'Aix-Salon

Avenue des Tamaris
Centre Hospitalier du Pays d'Aix
13616 AIX EN PROVENCE

Tél : 04 42 33 50 66
Secrétariat : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 17h
Accueil du public : Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Voir la fiche détaillée

CSAPA Le Sept

7, avenue Fallen
13400 AUBAGNE

Tél : 04 42 70 54 30
Site web : www.addiction-mediterranee.fr
Accueil du public : Lundi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h, mardi et mercredi de 8h30 à 17h, jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 17h, vendredi de 13h à 17h.
Consultat° jeunes consommateurs : Accueil le mercredi, sur rendez-vous par un psychologue et une assistante sociale.
Substitution : Pour la méthadone uniquement sur rendez-vous le lundi de 8h30 à 12h30.

Voir la fiche détaillée

CSAPA Puget Corderie

2, boulevard Notre-Dame
13006 MARSEILLE

Tél : 04 91 54 70 70
Site web : ch-edouard-toulouse.fr/ou-consulter/centre-puget-corderie
Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 17h
Substitution : Unité méthadone du lundi au vendredi de 9h à 11h, sauf jeudi de 12h à 13h

Voir la fiche détaillée